

Attestation d'assurance

Responsabilité Civile



Allianz I.A.R.D., dont le siège social est situé 1 cours Michelet CS 30051 92076 Paris La Défense Cedex, atteste que :

**ASSOCIATION ADEREM
VILLA GABY
285 CORNICHE PDT JF KENNEDY
13007 MARSEILLE**

Est titulaire d'un contrat Allianz Responsabilité Civile souscrit sous le numéro **57738392**, qui a pris effet le **16/02/2017**.

Ce contrat a pour objet de garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir à l'égard des tiers du fait des activités déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :

- Aide à la formation médicale et scientifique et au développement des recherches biologiques et médicales par le biais d'animations de colloques et formations théoriques des praticiens en médecine, pharmacie et odontologie (attribution de bourses et allocations),
- Gestion juridique et comptable des contrats de recherche et d'essais cliniques pour le compte de ses adhérents (lecture de contrats, vérification de la conformité des contrats à la législation en vigueur, gestion des facturations effectuées dans le cadre des recherches).

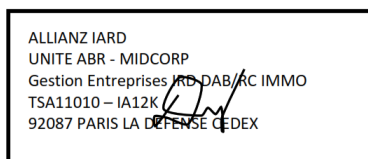
A L'EXCLUSION DE TOUTE PARTICIPATION EN TANT QUE PROMOTEUR, INVESTIGATEUR ET/OU STRUCTURE TIERCE DE RECHERCHES BIOMEDICALES ET D'ESSAIS CLINIQUES PREVUES PAR L'ARTICLE L 1121-1 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE ET SOUMISES A OBLIGATION D'ASSURANCE PREVUE PAR L'ARTICLE L 1121-10 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE.

Le présent contrat a également pour objet de garantir l'assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir à l'égard des tiers du fait des dommages causés par un incendie, une explosion ou l'action de l'eau survenus dans les locaux qu'il utilise en qualité de locataire ou occupant à titre quelconque pour une durée n'excédant pas quinze jours consécutifs.

La présente attestation est valable pour la période du 16/02/2024 au 15/02/2025.

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur et ne peut engager celui-ci au delà des limites du contrat auquel elle se réfère.
Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances...).

Etablie à LYON, le 09/01/2024



Attestation Responsabilité Civile